

Secrétariat général

FICHE DE POSTE Compatible RenoïRH

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : *Technicien assainissement*
N° du poste : (N° Visio-M existant)

Cotation du poste

Cotation chiffrée (RIFSEEP)

Catégorie

B administratif et technique

Famille d'emploi

BIO – Ressources naturelles et biodiversité

Emploi

BIO011 – Chargé(e) de police de l'eau

Correspondance RIME

CHARGÉE/CHARGE DE LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

**Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou
autre décomposition de
l'organigramme**

*DDT de l'Allier, service environnement, bureau eau et milieux
aquatiques*

Localisation

YZEURE

Contexte professionnel

Le service environnement met en œuvre les politiques des Ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture dans les domaines suivants : préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, protection de la biodiversité, politique de la forêt, chasse et pêche, police de la navigation et gestion du domaine fluvial.

Il compte environ 20 agents répartis en 3 bureaux :

- le Bureau Eau et Milieux Aquatiques (BEMA),
- le Bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse (BENFC),
- le Bureau Environnement et Territoire (BET).

Il anime la MISEN, établit le programme d'actions et le plan de contrôle annuel, soumis à validation du corps préfectoral et des procureurs.

Le Bureau Eau et Milieux Aquatiques (BEMA) est composé de 9 agents et est en charge de la mise en œuvre de l'action de la DDT en matière :

- de réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques,
- de recensement et de classement des ouvrages hydrauliques,
- de prévention des pollutions ponctuelles et diffuses ,
- de gestion de la ressource en eau superficielle et souterraine (sécheresses, autorisation de prélèvements).

Missions

- Mise en œuvre de la directive eaux résiduaires urbaines
- Instruction des dossiers de déclaration relatifs aux systèmes d'assainissement et aux plans d'épandage
- Suivi des études diagnostiques réalisées par les collectivités
- Évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement (réseaux, stations d'épuration, gestion des boues) et mise en œuvre des suites administratives appropriées
- Gestion et exploitation des bases de données « assainissement » (Autostep, Roseau, Sillage et Verseau)
- Accompagnement des collectivités dans la réduction des rejets d'assainissement par temps de pluie et la réduction de substances dangereuses pour l'environnement
- Réalisation de contrôles des systèmes d'assainissement (respect des normes de rejet notamment) et des plans d'épandage sur le terrain
- Participation à l'élaboration et au suivi du plan de contrôle de la MISEN pour la partie assainissement

Relations internes et externes :

En interne, nombreuses relations avec les autres services et établissements publics de l'État (OFB, ARS, Agence de l'eau, ...) ainsi qu'avec les autres services de la DDT.

En externe, le titulaire du poste échange régulièrement avec de nombreux interlocuteurs : Conseil départemental (SATESE), communes, communautés de communes et d'agglomérations, exploitants des systèmes d'assainissement, bureaux d'études...

Liens fonctionnels et hiérarchiques

Le titulaire du poste travaille sous l'autorité directe du chef de bureau et du chef de service.

Compétences

Compétences techniques

Être capable d'instruire des dossiers loi sur l'eau et de rédiger des actes réglementaires.
Être capable de conduire des contrôles de terrain.
Être capable de renseigner et d'exploiter des bases de données.
Disposer de connaissances techniques et réglementaires en assainissement et en hydraulique.

Compétences transversales

Savoir respecter des délais
Disposer d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse
Être capable de représenter le bureau et le service
Savoir faire preuve de bon sens

Compétences relationnelles

Disposer de bonnes capacités relationnelles
Être capable de négocier, d'expliquer et de convaincre
Avoir l'esprit d'équipe

Mode d'acquisition/ Formation

Formation interne et externe

Le titulaire du poste pourra bénéficier du parcours de formation mis en place par le ministère à destination des techniciens assainissement.

Conditions

Matérielles :

Micro-ordinateur et accès VPN

Véhicule de liaison du pool

Horaires et saisonnalités :

Horaires selon le règlement intérieur de la DDT
Possibilité de télétravail partiel : oui

Contacts :

Francis Pruvot, chef du service environnement francis.pruvot@allier.gouv.fr 04 70 48 77 16
Gérald Neyrinck, chef du bureau eau et milieux aquatiques gerald.neyrinck@allier.gouv.fr 04 70 48 77
34